



Capacités d'observation et dynamique des groupes professionnels

Léonie Hénaut

► To cite this version:

Léonie Hénaut. Capacités d'observation et dynamique des groupes professionnels : La conservation des oeuvres de musées. *Revue française de sociologie*, 2011, 52 (1), pp.71-101. 10.3917/rfs.521.0071 . hal-01719448v2

HAL Id: hal-01719448

<https://sciencespo.hal.science/hal-01719448v2>

Submitted on 19 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Léonie HÉNAUT

Capacités d'observation et dynamique des groupes professionnels

La conservation des œuvres de musées*

RÉSUMÉ

Cet article propose d'envisager la dynamique des groupes professionnels non pas sous son aspect systémique – la dynamique d'une profession entraînant celle de ses voisines, et réciproquement –, mais dans sa dimension interactionnelle. L'histoire des relations entre professions y est vue comme le résultat d'observations, et d'actions fondées sur ces observations, de la part des groupes professionnels et de leurs membres. L'analyse empirique se concentre sur les groupes engagés dans la conservation des œuvres de musées. La remarquable transformation du contenu de cette activité, ainsi que les politiques culturelles et économiques conduites depuis les années 1970 ne suffisent pas à expliquer les dynamiques professionnelles des restaurateurs d'œuvres d'art et des conservateurs de musées. La prise en compte des capacités d'observation des groupes professionnels, au contraire, permet de comprendre la naissance des aspirations des premiers, et le renforcement paradoxal de la position de dominance des seconds.

L'interdépendance des professions a d'abord été envisagée comme une réalité organisationnelle résultant du processus de spécialisation qui alimente la division du travail (Durkheim, [1893] 2007) (1). Mais les différents groupes professionnels ainsi liés par une division du travail n'occupent pas seulement une position technique. Ils sont aussi caractérisés par une position hiérarchique et des aspirations professionnelles particulières (Hughes, 1996). La relation d'interdépendance dans laquelle ils sont pris n'est donc pas seulement fonctionnelle, et elle n'est pas non plus définie une fois pour toutes. Au contraire, elle est sociale et soumise à de fréquents ajustements, résultant des négociations et des luttes qui s'exercent entre les groupes professionnels

* Je remercie Fabien Accominotti et Frédéric Poulard pour leurs suggestions, ainsi que le comité de lecture de la *Revue française de sociologie* pour ses commentaires critiques.

(1) Dans cet article, le terme « profession » est utilisé pour désigner un groupe de travailleurs accomplissant un même faisceau de

tâches, et partageant une appellation et une identité professionnelle communes, et non dans le sens restrictif que lui donne la littérature anglo-saxonne (Dubar et Tripier, 1998 ; Demazière et Gadéa, 2009). Il n'est pas différent de « groupe professionnel » ou de « corps de métier ».

impliqués dans l'accomplissement d'une même tâche, et faisant des efforts pour conserver ou améliorer leur position dans la division du travail. Non seulement les professions sont en relation, mais elles font aussi système : l'amélioration de la position des uns a un impact sur la position des autres, et réciproquement (Abbott, 1988). Si l'existence d'une telle interdépendance des groupes professionnels n'est plus à prouver, et si elle est même généralement considérée comme un ressort essentiel de leurs dynamiques, les processus interactifs concrets qui l'alimentent restent peu documentés. Cet article ambitionne d'enrichir l'analyse de l'interdépendance des professions, en montrant qu'elle peut reposer sur l'activation de capacités d'observation. Plus précisément, les membres des groupes professionnels s'intéressent aux actions et aux revendications des professions voisines, et peuvent les imiter ou ajuster leurs propres actions en se fondant sur leurs observations. De tels processus interactifs infléchissent leurs dynamiques professionnelles.

Dans l'ouvrage-somme de sociologie des professions dirigé par Howard Wollmer et Donald Mills (1966), un chapitre entier est consacré à l'analyse des relations entre groupes professionnels. Les auteurs en proposent même une typologie, dont l'intérêt est surtout d'interroger les conditions de possibilité de chacun des quatre types de relations qu'ils identifient, et leur propension à durer. Les relations dites « coopératives » ou « non compétitives » (*accomodative*) impliquent une situation assez stable, dans laquelle un groupe professionnel est clairement subordonné à un autre groupe, tout en pouvant être amené à en superviser un troisième, comme c'est souvent le cas des infirmières avec les médecins, d'un côté, et avec les aides-soignantes, de l'autre. Selon Wollmer et Mills, nombreux sont les groupes professionnels se conformant volontiers à cette forme d'interdépendance, unidirectionnelle et quasi institutionnalisée. Les « relations d'évitement » (*avoidance*), ou plutôt de mépris, semblent au contraire peu durables. Elles s'observent entre des groupes émergents et des professions bien établies, les premiers tentant d'accomplir une tâche non assurée – ou assurée seulement partiellement – par les seconds : « *where there is duplication or some degree of overlap among occupations, then problems often arise* » (*ibid.*, p. 227). Il en va ainsi des conseillers matrimoniaux, qui cherchent à s'immiscer sur un marché déjà occupé par les avocats, les travailleurs sociaux ou les membres du clergé, ces derniers choisissant d'abord d'ignorer les conseillers matrimoniaux. Mais si le groupe émergent s'organise et devient une menace pour la profession établie, leurs relations peuvent devenir « compétitives » (*competitive*), chacun cherchant à améliorer la qualité de ses services, ce qui peut d'ailleurs avoir des conséquences positives pour les usagers, comme dans le cas de la concurrence entre les ostéopathes et les allopathes en médecine. Les relations sont dites « conflictuelles » (*conflict relationships*), enfin, lorsque sont en compétition des groupes professionnels si différents en termes de formation ou de statut que les affrontements sont particulièrement violents.

Par la suite, de nombreux travaux analysent ainsi les relations qu'un groupe professionnel entretient avec les groupes voisins, avec lesquels il est amené à coopérer au sein d'une organisation ou d'un monde social (Freidson,

1988 ; Strauss, 1978). Mais ce sont surtout les relations compétitives qui intéressent les sociologues des professions. Parmi eux, William Goode (1969) est sans doute celui grâce auquel s'amorce un tournant dans la compréhension de l'interdépendance des professions. En effet, il ne s'intéresse pas aux relations de concurrence comme à un type de relations parmi d'autres, comme précédemment, mais avec l'idée que la compétition entre groupes professionnels est au fondement de leurs dynamiques relatives. Il suggère l'existence d'un « jeu à somme nulle » : quand des groupes professionnels gagnent en niveau de revenus, en autorité ou en prestige, d'autres groupes perdent, et réciproquement. Cependant, c'est Andrew Abbott (1988) qui donne à cette approche toute sa portée, en élaborant un cadre théorique d'analyse nouveau et complet de la dynamique des professions.

Alors que la plupart des travaux expliquent la mobilité d'un groupe professionnel par ses attributs (Etzioni, 1969), tels le genre ou le milieu d'origine de ses membres, ou par le pouvoir que lui confèrent ses formations universitaires, son ordre ou son association professionnelle, et ses liens avec l'État (Freidson, 1988), Abbott considère qu'elle résulte de la concurrence qui s'exerce continuellement entre les groupes professionnels impliqués dans le même « champ d'activité ». Par exemple, aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle, le champ de la prise en charge des « problèmes personnels » est le théâtre de plusieurs luttes successives – entre le clergé et les neurologues, puis entre ces derniers et les psychiatres, et enfin entre les psychiatres et les psychanalystes – pour l'établissement de ce qu'Abbott appelle une « juridiction », c'est-à-dire un lien avec une tâche ou une aire de tâches – ici la résolution des problèmes personnels. Plus ce lien est institutionnellement reconnu, plus la profession détient un monopole sur l'accomplissement de l'activité en question. Les professions font donc « système », au sens fort du terme : non seulement elles coexistent dans un champ d'activité, mais leurs développements professionnels respectifs sont liés logiquement, par des liens de cause à effet. Plus précisément, soit un groupe professionnel réussit à contrôler une aire de tâches laissée vacante par un autre, selon un processus de « *vacancy chain* », soit il parvient à établir une juridiction sur une tâche dont le contrôle était détenu par un autre groupe, au terme cette fois d'une offensive (« *bump chain* ») (2). Ces mécanismes expliquent pourquoi un groupe professionnel voit sa position dans le champ d'activité s'améliorer à un moment donné, et décrivent bien l'interdépendance des dynamiques associées aux différentes professions en compétition. En revanche, ils disent peu de choses de l'interdépendance des professions elles-mêmes, ou plus précisément des interactions entre ces professions (3). Au-delà de la dimension mécanique des relations interprofessionnelles, qui ne tient en définitive qu'à la commune appartenance des professions à un système, il peut donc être intéressant d'explorer

(2) Abbott reprend ici le concept de *vacancy chain* introduit par Harrison White (1970). Pour une introduction à la notion, voir Chase (1991).

(3) Sur la conception de l'interdépendance dans les différents modèles d'analyse interactionnistes, voir Menger (1997, p. 596 sq).

leur dimension interactive, comme le suggéraient Wollmer et Mills avec l'étude des stratégies d'évitement et des affrontements directs entre groupes professionnels.

Chez Abbott, les luttes interprofessionnelles se jouent dans des arènes où s'expriment les facteurs qui déterminent le devenir des professions. Par exemple, les groupes professionnels qui peuvent se prévaloir d'un corpus de connaissances ayant un certain degré d'abstraction, ou ceux dont les différents segments sont plus unis ont davantage de chances de l'emporter. Selon la terminologie de l'auteur, les professions soumises à une « perturbation » se comportent en fonction de leurs « propriétés », ces dernières les faisant agir et réagir de façon quasi mécanique, comme si les groupes professionnels répondaient directement à un stimulus. En voulant toujours s'écarter davantage du discours des professionnels, les sociologues des professions semblent ainsi avoir été tentés de considérer les groupes professionnels comme des entités presque entièrement dépourvues de capacités d'action, et seulement mues par les perturbations et les forces du système auquel elles appartiennent. De façon originale, cet article propose d'appréhender les professions comme des unités actives et agissantes, en faisant l'hypothèse que leurs actions sont déterminées par la façon dont elles perçoivent et interprètent les actions des autres groupes. Les luttes interprofessionnelles sont alors envisagées comme des *interactions*, au cours desquelles les protagonistes ajustent leurs actions en fonction de celles des autres, des aspirations qu'elles leur prêtent et de leurs propres aspirations, ces dernières étant elles-mêmes soumises à une constante réévaluation (Blumer, 1969). L'interdépendance des professions est donc ici appréhendée comme un processus continu de négociations et d'ajustements mutuels à analyser. En particulier, nous verrons que les membres des groupes professionnels s'intéressent à la dynamique des autres groupes, et notamment à celle de leurs voisins avec qui ils peuvent être dans une situation de concurrence. Dans ce contexte, ils défendent d'autant mieux leur position dans un champ d'activité qu'ils bénéficient de postes leur permettant d'observer les autres groupes professionnels (4).

Tout en s'inspirant des travaux existants, cet article apporte une vision nouvelle de la construction des professions et de leur dynamique. Il se compose de trois sections. La première introduit le cas étudié – le système des professions impliquées dans la conservation des œuvres de musées : les restaurateurs d'œuvres d'art et les conservateurs de musées, mais aussi, plus récemment, les régisseurs s'occupant du transport et de l'installation des œuvres en réserves et dans les salles d'exposition. Au terme d'une analyse des dynamiques de ces groupes professionnels depuis les années 1970 en

(4) Les groupes professionnels ne sont évidemment pas des entités absolument cohésives (Bucher et Strauss, 1961). On verra qu'il existe en effet des dissensions internes aux groupes, qui peuvent d'ailleurs interférer avec les dynamiques professionnelles. Pour l'argument de cet article, l'essentiel est cependant que, dans

les professions étudiées, l'unité, en termes de formation, de statut, de sociabilité ou d'aspirations, est généralement plus grande au sein des groupes qu'entre groupes. Ce n'est pas toujours le cas, comme le montre Halpern (1992) dans le cas des professions médicales.

France, les limites empiriques et théoriques du cadre développé par Abbott seront mises en évidence. Puis, pour éclairer certaines questions restées sans réponse, nous examinerons les interactions et les relations entre les professionnels de la conservation. Nous verrons que les restaurateurs observent les professions qui les entourent, et modèlent leurs actions et revendications sur celles dont ils admirent la dynamique, selon une logique mimétique. La troisième section, enfin, met en évidence l'existence et le rôle des postes d'observation dans le renforcement de la position de dominance d'une profession, en l'occurrence ici celle de conservateur de musée.

Méthodologie

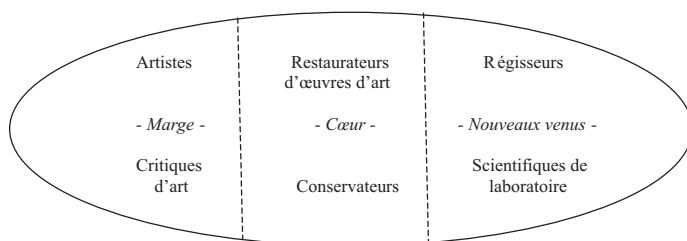
Cet article s'appuie sur de nombreux matériaux documentaires et ethnographiques, recueillis essentiellement dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat. Les documents permettent de saisir les positions, les représentations et les réactions des groupes professionnels étudiés, telles qu'elles sont exprimées spontanément – et non rétrospectivement – lors d'événements perturbateurs pour l'équilibre du système des professions, comme la création d'une nouvelle formation ou la préparation d'une loi. Les archives gardant trace des négociations ayant eu lieu lors de tels événements ont été consultées. Par ailleurs, 25 périodiques ont fait l'objet d'un dépouillement exhaustif : les revues scientifiques françaises du domaine, dont les éditoriaux et les brèves peuvent être très instructifs, et l'ensemble des journaux et bulletins de 15 associations professionnelles. Divers matériaux ethnographiques ont en outre été recueillis : 40 entretiens approfondis ont été réalisés avec les représentants de ces associations (retraités ou toujours en activité), avec certains de leurs interlocuteurs institutionnels, et avec des professionnels ayant pris part ou non aux mobilisations collectives. Deux terrains – la conservation de costumes dans un musée parisien et la conservation des tableaux du musée du Louvre – ont fait l'objet d'une enquête approfondie (observations dans les ateliers, entretiens informels, dépouillement d'archives et de documents de travail permettant de saisir l'évolution des pratiques et des relations entre professionnels). Des observations conduites lors d'assemblées générales, de réunions informelles et de colloques dans lesquels s'exprimaient les professionnels ont permis de saisir les débats contemporains, et d'interpréter plus finement les documents évoquant ceux du passé. Les analyses s'appuient aussi sur des données chiffrées, recueillies auprès de la Direction des musées de France, ou présentes dans des rapports d'enquête produits par le ministère de la Culture et par celui en charge du Commerce et de l'Artisanat.

Un système de professions en action : la conservation des œuvres de musées au XX^e siècle

Le problème social auquel répond l'activité de conservation des œuvres de musées n'a pas changé depuis son apparition au XVIII^e siècle : sauver une œuvre qui menace de disparaître ou améliorer son état esthétique, régulièrement altéré

par le passage du temps et la main de l'homme (Guillerme, 1964) (5). En revanche, le contenu de l'activité a beaucoup évolué au cours du XX^e siècle : longtemps fondée sur des connaissances empiriques et des savoir-faire artistiques ou artisanaux, la conservation des œuvres d'art devient une activité scientifique mobilisant des dispositifs d'analyse physico-chimiques et des savoirs théoriques. Dans le même temps, les professions présentes dans le champ d'activité évoluent (Figure I).

FIGURE I. – *Le champ d'activité de la conservation des œuvres de musées*



Les restaurateurs d'œuvres d'art et les conservateurs de musées occupent le cœur du champ : les premiers interviennent pendant tout le processus de travail, du diagnostic au traitement, tandis que les seconds, en tant qu'historiens d'art, responsables juridiques des collections et commanditaires des travaux, sont amenés à participer au choix du traitement – à l'opération d'inférence, pour reprendre le concept d'Abbott –, et ce de plus en plus au cours de la période (Hénaut, 2008). Les artistes et les critiques d'art interviennent au contraire de façon de plus en plus marginale, mais peuvent avoir une influence diffuse sur les décisions, en particulier en temps de controverse. S'occupant essentiellement du transport des œuvres, les régisseurs touchent aux questions de « conservation préventive », soulevées à partir des années 1980 à propos du soin à apporter à l'environnement – de la vitrine à la salle d'exposition, en passant par les réserves – et à la manipulation des œuvres. Les scientifiques de laboratoire sont aussi des nouveaux venus dans le champ d'activité. Entrés à partir des années 1930 à la faveur de la redéfinition de l'activité comme scientifique, ils participent essentiellement à la phase de diagnostic en analysant les œuvres.

(5) En France, le terme « conservation » est souvent utilisé de façon bien plus large, pour définir l'ensemble des activités ou missions des conservateurs de musées, depuis la recherche en histoire de l'art jusqu'à la gestion d'établissement

en passant par la préparation d'expositions. Ici, comme dans les pays anglo-saxons, le terme désigne seulement ce qui touche au soin apporté à l'état matériel ou esthétique des œuvres.

Cet article s'intéresse principalement aux restaurateurs, aux conservateurs, et, dans une moindre mesure, aux régisseurs, car ce sont les groupes qui ont connu en France une dynamique professionnelle remarquable, et dont les membres se sont souvent engagés dans des actions et des revendications collectives. Les premiers connaissent le bouleversement interne le plus important, à partir des années 1970, avec la création de formations spécialisées de niveau master, là où n'existaient auparavant que des formations de type artistique ou artisanal, par apprentissage (6). Les diplômés de ces nouvelles formations, qui sont aujourd'hui environ un millier en activité, exercent pour la plupart sous le statut de profession libérale (7). Rapidement groupés en associations, ils travaillent à une meilleure reconnaissance de leur profession au niveau national comme au niveau européen, notamment en élaborant un code déontologique et en publiant dans des revues scientifiques (8). Avec la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, dite « Loi musées », les diplômés obtiennent le monopole des interventions sur les collections des musées de France, au détriment des restaurateurs de formation traditionnelle. Les restaurateurs ont donc suivi ce que l'on appelle classiquement un chemin de professionnalisation, puisqu'ils se sont dotés des attributs caractéristiques des professions établies (Chapoulie, 1973) (9). Ils continuent néanmoins à nourrir des revendications visant à obtenir une plus grande reconnaissance de leur expertise (10). Les diplômés souhaitent en particulier que des postes spécifiques soient créés pour eux au sein des musées (11), et aspirent à

(6) La première des quatre formations aujourd'hui reconnues par l'État au niveau master est créée en 1973 à l'université Paris 1 dans le cadre du 5^e Plan encourageant les filières professionnelles : la maîtrise de sciences et techniques (MST) en conservation-restauration des biens culturels, aujourd'hui master CRBC. Relevant du ministère de la Culture, la deuxième formation voit le jour en 1978 avec la création d'un Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art (IFROA), aujourd'hui intégré à l'Institut national du patrimoine, qui forme également les conservateurs de musées et des monuments historiques. Au début des années 1980, deux autres formations spécialisées en restauration sont créées au sein d'Écoles des beaux-arts, l'une à Tours pour la sculpture et l'autre à Avignon pour la peinture. Toutes formations confondues, le flux de nouveaux diplômés varie entre 40 et 50 personnes environ chaque année.

(7) Une enquête par questionnaire réalisée par le Département des études et de la prospective du ministère de la Culture en 1993 révèle que la population des restaurateurs d'œuvres d'art, toutes formations confondues, comptait à cette date en France plus de 4 500 praticiens. La population des diplômés est plus jeune et plus

féminisée. Voir, notamment, ministère de la Culture et de la Francophonie (1994).

(8) La Fédération française des conservateurs-restaurateurs (FFCR) est née en 1992 de l'union de plusieurs associations professionnelles de restaurateurs. Elle compte aujourd'hui environ 300 membres et a été rebaptisée Fédération française des professionnels de la conservation-restauration.

(9) Dans la suite, le terme professionnalisation est utilisé dans ce sens.

(10) Voir, par exemple, S. Flouquet, « Restaurateurs en quête de statut », *Le journal des arts*, 28 novembre 2008, 292.

(11) Aujourd'hui, rares sont les restaurateurs à occuper un poste de salarié dans un musée. Ils peuvent certes passer le concours de « Chef de travaux d'art » (catégorie A), mais ce dernier recrute plutôt des professionnels de formation artistique et artisanale réalisant des travaux de soclage, d'encadrement ou de signalétique pour les expositions. Au moment de sa création en 1992, ce corps ne compte qu'une dizaine de restaurateurs, affectés dans plusieurs musées nationaux, dans les services centraux de restauration à Versailles, à la Manufacture de céramique de Sèvres, et au Mobilier national. Ils ne sont pas beaucoup plus nombreux aujourd'hui.

étendre leur juridiction aux autres marchés (marchands d'art, particuliers, et Monuments historiques).

Plus récemment, les régisseurs d'œuvres d'art ont eux aussi fondé une association professionnelle (12), et connaissent depuis une montée en qualification. Salariés des musées, ils peuvent occuper depuis le milieu des années 1980 des postes de cadres B de la fonction publique spécifiquement voués à la « Régie des œuvres ». Certains régisseurs sont titulaires du master de conservation préventive créé à l'université Paris 1 (13).

Les conservateurs de musées cherchent de leur côté à revaloriser leur statut à partir de la fin des années 1960 (Octobre, 1999). Bien qu'ils constituent un corps de fonctionnaires et occupent des postes de cadres A, ils se sentent en effet menacés par les transformations du monde des musées (Dubois, 1999) (14). Leurs revendications aboutissent en 1986 à la création d'une école d'application leur permettant de sélectionner les futurs conservateurs et d'harmoniser leurs pratiques et leur formation (15) et, en 1990-1991, à la conquête d'un statut unique pour tous les conservateurs, qu'ils relèvent de l'État ou des collectivités territoriales. À l'égard des régisseurs, ils sont aujourd'hui non seulement des supérieurs hiérarchiques, mais contrôlent aussi leurs formations, sont présents aux colloques de leur association et participent à l'élaboration de leurs normes de travail. Les conservateurs ne sont pas formellement les supérieurs des restaurateurs, puisque ces derniers sont indépendants, mais ils sont leurs commanditaires. Ils interviennent en outre en tant qu'enseignants dans leurs formations, et plus récemment participent aux comités d'habilitation des praticiens non diplômés et aux commissions régionales d'attribution de subventions pour les travaux de restauration. Ils exercent ainsi un certain contrôle sur le travail des restaurateurs et sont présents dans presque toutes les instances structurant désormais leur activité.

Aujourd'hui, plus encore que dans le passé, les conservateurs sont donc en matière de conservation des œuvres d'art en position de « dominance structurale », selon l'expression qu'Eliot Freidson (1970) applique aux professions médicales. Dans la suite de cet article, ce concept désigne un état de la relation entre professionnels – ou groupes professionnels – qui coopèrent pour l'accomplissement d'une tâche sociale tout en étant en concurrence pour le contrôle de cette tâche. Dans ce contexte, la position de dominance est celle du groupe qui détient un ascendant lui permettant de contrôler et d'orienter l'activité de ses partenaires et rivaux potentiels. La dominance des conservateurs

(12) L'Association française des régisseurs d'œuvres d'art (AFROA), créée en 1997, compte aujourd'hui environ 100 adhérents.

(13) Créé en 1994 sous la forme d'un DESS, ce master est d'abord réservé aux professionnels en activité (restaurateurs, conservateurs, régisseurs ou architectes) avant de s'ouvrir aussi aux étudiants issus des masters de restauration.

(14) Les conservateurs sont aussi groupés depuis 1922 en une association – l'Association générale des conservateurs des collections publiques de France (AGCCPF) – qui réunit la majorité d'entre eux. Ils sont aujourd'hui un peu plus d'un millier en activité.

(15) Aujourd'hui Institut national du patrimoine (INP).

est ici structurelle : elle s'exerce à travers le contrôle des structures de formation, de sélection et de définition de l'activité des restaurateurs et des régisseurs (16). Cette relation de dominance se double ici d'une relation de pouvoir hiérarchique ou économique, puisque les conservateurs sont aussi les supérieurs des régisseurs, et les commanditaires des restaurateurs. Mais, comme on le verra, elle ne se rabat pas entièrement sur cette dernière. Cet état de dominance, enfin, est conçu comme relativement instable, son renforcement dépendant, comme on va le voir, de la séquence des interactions entre les acteurs en présence.

Depuis les années 1970 en France, le système des professions de la conservation est ainsi marqué par deux processus majeurs : la professionnalisation des restaurateurs et – dans une moindre mesure – des régisseurs, et le renforcement de la dominance des conservateurs. Ces processus correspondent, d'abord, à une dynamique cognitive : des luttes professionnelles et des controverses qui ont lieu au niveau international engendrent une profonde redéfinition de l'activité de conservation ; en second lieu, ils sont le fruit d'une dynamique institutionnelle se jouant, dans le contexte français, à la croisée de la culture, du commerce et de l'artisanat. Cette section explique ces processus en mobilisant le cadre d'analyse d'Andrew Abbott, ce qui permet d'en apprécier à la fois les apports et les limites.

Une dynamique cognitive internationale : de la « restauration des œuvres d'art » à la « conservation-restauration des biens culturels »

La dynamique des groupes professionnels étudiés trouve son origine dans la redéfinition que connaît l'activité de conservation au XX^e siècle, cette redéfinition étant elle-même le fruit des luttes interprofessionnelles qui ont animé le champ d'activité. Ces luttes impliquent tous les groupes professionnels cités plus haut (Fig. I), à des degrés certes divers selon les périodes. Plus précisément, on peut identifier quatre mouvements successifs au terme desquels la « restauration des œuvres d'art » devient « conservation-restauration des biens culturels », chaque mouvement étant marqué par une lutte particulière.

Dans les années 1930, ce sont d'abord les scientifiques de laboratoire qui, lorsqu'ils commencent à radiographier des œuvres pour dater et renseigner avec précision les techniques de création, se trouvent aux prises avec les historiens d'art, auparavant seuls à exercer cette tâche. Quant aux restaurateurs qui utilisent ces nouveaux moyens scientifiques d'analyse, ils voient leur travail vivement critiqué par les artistes, les critiques et les amateurs. La conservation commence donc à quitter le monde de l'art pour entrer dans

(16) Cette dominance pourrait reposer par contraste sur la légitimité professionnelle des conservateurs, si leurs collaborateurs leur reconnaissaient une expertise supérieure en matière de conservation matérielle des œuvres – ce qui n'est généralement pas le cas.

celui des sciences, avec la mobilisation de dispositifs scientifiques pour l'analyse des œuvres. Mais les historiens d'art présents lors des conférences internationales organisées sur le sujet, dans le cadre de l'Office international des musées (17) notamment, obtiennent que les méthodes scientifiques d'analyse, de même que les « techniciens » qui les mettent en œuvre restent considérés comme des « adjuvants du diagnostic » quand il s'agit de dater les œuvres ou d'évaluer leur état (18).

Moins de vingt ans plus tard, néanmoins, l'activité des physiciens, des chimistes et des restaurateurs utilisant leurs procédés fait à nouveau débat. Certains conservateurs de musées, historiens d'art de formation et de métier, jugent en effet excessifs les nettoyages pratiqués en 1946 sur des tableaux de la *National Gallery* de Londres. La controverse qui s'engage alors est portée par le conservateur du musée du Louvre, René Huyghe, et le conservateur italien Cesare Brandi (19). Ces derniers font valoir que des problématiques propres à l'histoire de l'art, comme celle de l'« authenticité », doivent désormais être au cœur de l'acte d'inférence en matière de conservation : le choix des traitements demande une plus grande attention portée à l'histoire des œuvres et à la préservation des signes de leur passage dans le temps. Les enseignements d'histoire de l'art et de théorie de la restauration constituent à partir de cette période l'un des piliers des formations spécialisées en restauration, au même titre que ceux de chimie et de biologie des matériaux. Quant aux conservateurs, en France et en Italie en particulier, ils réaffirment leur position dans le champ d'activité en soulignant la dimension « historique et critique » – et non pas seulement « technique » – de la conservation (20).

À partir des années 1960, l'évacuation des savoirs empiriques et des pratiques informelles en matière de conservation et de restauration est elle aussi le fruit de luttes professionnelles, opposant cette fois des restaurateurs de formation et de génération différentes, et ce dans tous les domaines de spécialité. Le champ d'activité s'étend en effet progressivement à un éventail élargi de « biens culturels » (costumes, objets archéologiques et ethnographiques, instruments de musique, mobilier) et non plus seulement à la peinture et aux

(17) L'OIM est un organisme créé en 1927 par la Société des nations pour favoriser la coopération internationale entre musées. Il permet la tenue de conférences et la création de la première revue du domaine, *Mouseion*. La guerre met un terme à son existence mais les échanges reprennent quelques années plus tard dans le cadre de l'*International council of museums (ICOM)*, créé en 1946 sous l'égide de l'UNESCO.

(18) « L'examen scientifique des œuvres d'art et leur restauration », *Mouseion*, 1936, 35-36 ; *Dossiers de l'Office international des musées*, 1933, 2.

(19) Voir notamment C. Brandi, *La restauration : méthode et études de cas*, textes choisis

par G. Basile, Paris, Institut National du Patrimoine, 2007.

(20) À l'occasion d'un congrès réunissant des conservateurs européens en 1966, l'historien d'art belge Paul Philippot, formé par Cesare Brandi, déclare ainsi : « L'historien d'art devra intervenir pour maintenir à la base des opérations de restauration le problème critique qui lui confère sa signification réelle. L'historien devra ici représenter la conscience historique et critique qui, pour des raisons évidentes de formation, fait souvent défaut au technicien – restaurateur, artisan, architecte – et au scientifique. » (P. Philippot, « Le problème des relations entre historiens d'art et restaurateurs », *Bulletin du congrès international d'histoire de l'art*, 1967, 2, pp. 8-9).

œuvres relevant des beaux-arts. Dans chaque domaine, certains praticiens revendiquent la supériorité de nouvelles méthodes, fondées sur les sciences exactes, et condamnent les savoirs informels et les procédés traditionnels qui faisaient jusque-là une relative unanimité. Ce type d'affrontements a lieu par articles et ouvrages interposés, ou lors de colloques internationaux, et se solde partout par le développement des formations spécialisées et l'exclusion progressive des restaurateurs de formation traditionnelle du marché de la conservation. La redéfinition de l'activité de conservation comme « scientifique » et non plus « artisanale » est donc à l'origine de la dynamique du marché du travail des restaurateurs : comme le dirait Abbott, les restaurateurs diplômés l'emportent, dans leur lutte pour la juridiction de l'activité de restauration, sur ceux ayant été formés par apprentissage, parce que leur activité repose sur un corpus de savoirs plus abstraits.

Le développement de la « conservation préventive », enfin, est à l'origine de l'irruption dans le champ d'activité de la conservation de nouveaux groupes professionnels : les régisseurs, et plus récemment les *collections managers* aux États-Unis, qui tous veillent à la mise en œuvre des nouveaux standards de conservation lors de l'emballage et du transport des œuvres, de leur mise en réserves ou de leur installation pour une exposition. Comme les interventions de restauration au sens strict, ces actes de travail s'appuient désormais sur des savoirs formels (climatologie, physique, biologie, chimie des matériaux et des altérations), de sorte que les régisseurs ont pu eux aussi revaloriser leur activité (21).

Le développement d'un corpus de savoirs abstraits a donc permis aux restaurateurs diplômés, en France comme à l'étranger, de s'imposer sur le marché de la conservation, de même que l'introduction de problématiques propres à l'histoire de l'art dans le choix des traitements a rendu possible le maintien des conservateurs dans le champ d'activité. Cette lecture cependant soulève plusieurs questions : pourquoi, d'abord, le monopole légal des restaurateurs français est-il limité au seul marché des musées ? Comment, par ailleurs, les aspirations des restaurateurs à la professionnalisation ont-elles émergé ? Pourquoi, enfin, alors que le contenu de l'activité s'est transformé de la même façon dans tous les pays développés, les conservateurs français ont-ils gardé un certain contrôle sur le champ d'activité de la conservation là où leurs homologues anglo-saxons n'ont plus qu'un rôle consultatif dans les décisions de traitement des œuvres ? Si certaines pistes de lecture récemment fournies par Abbott éclairent la première de ces questions, elles laissent les autres sans réponses.

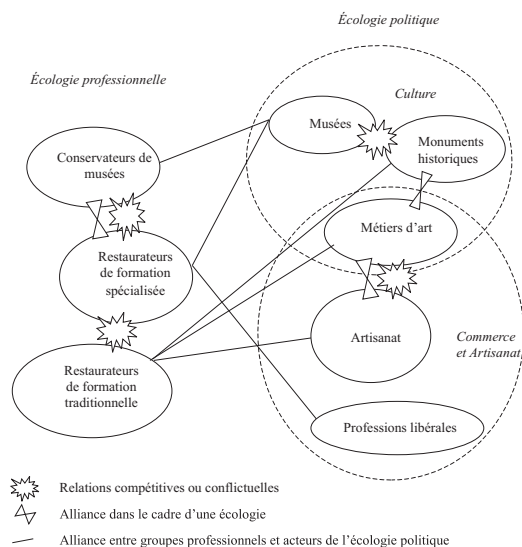
(21) Dans la suite, l'analyse se concentre sur les interactions concrètes entre groupes professionnels. Elle porte alors essentiellement sur les restaurateurs et les conservateurs, qui

sont les deux principaux groupes en lutte au sein du champ d'activité depuis les années 1970, et laisse donc de côté le groupe des régisseurs.

Une juridiction limitée pour les restaurateurs diplômés : le poids des écologies liées

Aspirant toujours à une plus grande reconnaissance de leur expertise, les différents groupes professionnels du champ d'activité adressent leurs revendications aux pouvoirs publics. Dans le cadre d'analyse proposé par Abbott (2003), un tel « auditoire » n'est pas simplement un arbitre des conflits professionnels, mais un système d'acteurs à part entière, animé par ses propres dynamiques de lutte et de coopération, et qui interagit avec le système des professions. La Figure II présente ces « écologies liées » dans le cas de la conservation des œuvres d'art. Les politiques publiques interviennent donc en trois points dans la dynamique du système des professions : comme sources de perturbations du système (le développement des crédits pour la conservation préventive ouvre par exemple une nouvelle niche d'activité) ; comme sanctions de la réussite d'un groupe (la « Loi musées » de 2002 signe ainsi la reconnaissance des restaurateurs diplômés) ; enfin, comme occasions d'alliance, pour les différents groupes professionnels, avec les acteurs de l'écologie politique. Cette section développe ce dernier point, et montre comment les écologies liées expliquent la forme particulière de la juridiction obtenue en France par les restaurateurs diplômés.

FIGURE II. – *Écologie professionnelle et écologie politique : la conservation des œuvres de musées en France dans les années 1990 et 2000* (22)



(22) Dans la Figure II, les acteurs de l'écologie politique apparaissent de façon simplifiée. L'étiquette « Musées », par exemple, ne désigne pas les organisations muséales, ni les profes-

sionnels qui y exercent, mais les instances qui sont chargées de leur administration et peuvent apporter leur soutien aux professions – par exemple ici la Direction des musées de France.

Les acteurs de l'écologie politique sont les ministères, secrétariats d'État, délégations, directions, ou encore missions chargés de mener à bien une politique publique qui intéresse, d'une manière ou d'une autre, le secteur de la conservation des biens culturels. Les musées font ainsi l'objet d'une politique de soutien mais aussi de contrôle en matière de conservation des collections, de la part du ministère de la Culture (Poulard, 2010). Cette politique est conduite notamment par l'intermédiaire de la Direction des musées de France (DMF) et plus récemment par les Services musées des Directions régionales des affaires culturelles.

Les acteurs chargés de l'administration des monuments historiques (23) entretiennent des relations ambivalentes avec ceux qui s'occupent des musées : ils coopèrent au sein du ministère de la Culture mais sont également en concurrence, en particulier pour l'obtention de crédits. Surtout, ils ne sont pas toujours d'accord sur les orientations à suivre en matière de conservation, même si les divergences tendent à s'estomper aujourd'hui – la Direction des monuments historiques privilégie souvent les reconstitutions architecturales et la présentation d'ensembles mobiliers rénovés et harmonisés, tandis que la DMF valorise une présentation « archéologique » des œuvres, dans laquelle elles subissent des interventions minimales.

Le terme « métiers d'art » désigne une branche professionnelle qui apparaît à la fin du XIX^e siècle et bénéficie depuis d'une attention particulière – quoiqu'irrégulière – de la part de l'État (Rebérioux, 1990). L'activité de restauration, quel que soit l'objet auquel elle s'applique (tableaux, meubles, montres, tapis, maquettes, ou encore pianos), fait ainsi partie de la liste des métiers d'art reconnus par arrêté ministériel (24). Depuis le milieu des années 1970, la Société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA) met en œuvre la politique de soutien aux métiers d'art de la Direction de l'artisanat, et plus irrégulièrement celle du ministère de la Culture (25). La SEMA entretient des relations ambiguës avec les acteurs des deux sous-écologies auxquelles elle appartient. Elle coopère un temps avec la DMF, en particulier à l'occasion de la création de la deuxième formation spécialisée en restauration en 1978, l'Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art (IFROA). Mais leurs relations se distendent à la fin des années 1980, quand la SEMA fuit la tutelle du ministère de la Culture à l'arrivée de Jack Lang (Mollard, 1999, p. 387). Quand Jacques Toubon engage une « politique de relance des métiers d'art » en 1993, la SEMA retrouve le soutien du ministère de la Culture. Les relations avec la DMF cependant se détériorent à nouveau dès 1995, lorsque cette

(23) Reconnus comme ayant un intérêt historique, les monuments historiques bénéficient d'une protection de l'État ou de la région après avoir été classés comme tels, ou seulement inscrits sur un inventaire complémentaire. Les conservateurs qui s'occupent de ces monuments sont chargés des travaux de restauration du bâtiment lui-même, ainsi que du

mobilier qu'il contient (une église et ses sculptures ou tableaux d'autel, par exemple).

(24) Parue en 2003, la dernière liste en date compte 217 métiers.

(25) Créée en 1976, la SEMA succède à la Société d'encouragement aux arts et à l'industrie, constituée en 1889.

dernière se montre critique à l'égard de la politique patrimoniale du ministère, qu'elle regarde comme trop généreuse pour les métiers d'art. La SEMA conserve en revanche des affinités avec la Direction des monuments historiques tout au long de la période.

Quel a été l'impact de ces alliances et conflits entre les acteurs de l'écologie politique sur l'issue des luttes qui s'exercent dans l'écologie professionnelle pour la réglementation du marché ? Entre les praticiens diplômés des nouvelles formations et ceux issus des formations traditionnelles, les relations s'enveniment à mesure que les premiers deviennent plus nombreux et qu'ils revendiquent le monopole d'exercice de l'activité de restauration. Le conflit est particulièrement vif à deux reprises : en 1990-1993, à l'occasion de la préparation d'un premier projet de loi sur les musées, qui n'aboutit pas, puis en 1998-2002, avec l'élaboration d'un second projet, aboutissant à la « Loi musées » et à la fermeture du marché aux non-diplômés. À chaque fois, les restaurateurs diplômés œuvrent auprès de la DMF pour initier le projet de clôture du marché, tandis que les restaurateurs de formation artisanale s'élèvent contre cette entreprise (26). En 1993, le rapprochement de la SEMA et du ministère de la Culture contribue à faire échouer le premier projet de loi. Moins de dix ans plus tard, cependant, la SEMA ne bénéficie plus d'alliances qu'auprès de la Direction de l'artisanat, affaiblissant la voix des restaurateurs de formation traditionnelle dans les négociations avec la DMF. De leur côté, les restaurateurs diplômés ont gagné, en plus du soutien exclusif de la DMF, la reconnaissance de la Délégation interministérielle aux professions libérales. L'évolution du système d'alliances au sein de l'écologie politique et des liens entre acteurs d'écologies différentes explique donc bien le succès des diplômés en 2002. Mais elle explique aussi pourquoi la juridiction qu'ils obtiennent alors est limitée. La réglementation établie pour le marché des musées est en effet particulièrement difficile à dupliquer sur les autres marchés – antiquaires, particuliers, mais aussi monuments historiques –, du fait de l'absence d'alliances entre les diplômés et les instances politiques qui les administrent, d'une part, et du fait de l'isolement de la DMF au sein de l'écologie politique, de l'autre (27). L'approche en termes d'écologies liées rend donc bien compte de la forme que prend la réglementation du marché de la restauration : une réglementation en faveur des diplômés, mais partielle puisque touchant uniquement le marché des musées.

(26) En particulier, les ébénistes et tapisiers, qui sont les plus nombreux, dénoncent les manœuvres des diplômés : « Cette faction essaye de faire prévaloir par esprit de corps son point de vue auprès de l'administration centrale et du ministère de la Culture dans les régions, c'est-à-dire les DRAC, en tournant le dos au bon sens, à la compétence et à l'histoire du pays, du patrimoine mobilier et à ceux qui l'ont construit, les artisans. » (*Le courrier du meuble et de l'habitat*, 22 juin 2001, 1962).

(27) Un indice particulièrement significatif

de cet isolement est le manque de convergence des systèmes de reconnaissance élaborés par chacun des acteurs de l'écologie politique pour distinguer un « bon » restaurateur aujourd'hui : ainsi les restaurateurs ayant remporté le concours de meilleur ouvrier de France, ou dont l'entreprise a reçu le label « Entreprise du patrimoine vivant » décerné par la secrétariat d'État chargé de l'Artisanat ne sont-ils pas reconnus par la DMF comme habilités à exercer sur les collections des musées.

Les limites du cadre d'analyse d'Abbott

Assez classiquement, la dynamique professionnelle des restaurateurs peut donc s'expliquer par la transformation du contenu de l'activité de conservation, vers plus d'abstraction, et par les alliances nouées avec certains acteurs de l'écologie politique pour exclure les praticiens en place du marché des musées. Cette approche néanmoins décrit assez mal la texture des relations concrètes entre les diverses professions du champ d'activité, et ce qui se joue dans les interactions entre leurs représentants. D'un point de vue plus théorique, le cadre d'analyse d'Abbott achoppe aussi sur certaines questions. En particulier, il ne dit rien de l'origine des revendications des groupes professionnels : d'où viennent les aspirations des restaurateurs ? Quels sont les processus concrets qui les ont conduits à s'organiser comme ils l'ont fait ? De la même manière, le renforcement de la dominance des conservateurs dans le champ d'activité reste inexpliqué. Comme on l'a vu, le maintien de leur présence peut se comprendre par la redéfinition de l'activité comme « historique et critique ». Cependant, si l'on se place dans l'hypothèse de la dynamique des professions comme jeu à somme nulle, ce maintien aurait dû s'accompagner d'une perte d'autorité des conservateurs, dans la mesure où les restaurateurs en gagnaient avec l'apparition de formations spécialisées fortement qualifiantes. Qu'il n'en ait pas été ainsi est d'autant plus étonnant que, dans les pays anglo-saxons, les conservateurs ont justement vu leur dominance s'affaiblir avec la montée en qualification des restaurateurs, ces derniers ayant atteint un niveau d'autorité sur l'activité de conservation au sein des musées comparable, voire supérieur, à celui des conservateurs (Hénaut, 2010). Les conservateurs français bénéficient, certes, du soutien inconditionnel de la DMF au sein du ministère de la Culture, mais ce dernier soutient aussi les restaurateurs diplômés et aurait pu créer un corps de restaurateurs (28). Quelles sont les conditions réelles du renforcement de la dominance des conservateurs ? Sur quels mécanismes concrets repose-t-il ?

D'une façon plus générale, on le voit bien maintenant, il semble que le cadre d'analyse d'Abbott rend assez bien compte des relations entre les groupes professionnels directement concurrents sur un marché – ici les restaurateurs de formation et de génération différentes – mais assez mal de celles qui lient des professions amenées à coopérer – ici les restaurateurs et les conservateurs.

Dans les deux sections suivantes, nous reviendrons sur ces questions en faisant le pari qu'il existe un double profit, empirique et théorique, à prendre au sérieux les interactions concrètes entre groupes professionnels. Notre hypothèse est en effet que la dynamique d'un groupe repose sur la mobilisation de *capacités observationnelles* : les professionnels s'intéressent aux

(28) Il en était d'ailleurs question lors de la création de l'IFROA en 1978. À partir des années 1980, les restaurateurs diplômés ne cessent de réclamer la création d'un corps de conservateurs-restaurateurs équivalent à celui des conservateurs.

revendications des autres groupes, observent leur dynamique, et agissent en fonction de ce qu'ils perçoivent des actions des autres. Il s'agit maintenant de mettre en évidence l'existence de ces processus interactifs, et de comprendre comment ils infléchissent les dynamiques professionnelles. Nous verrons d'abord que les restaurateurs ont modelé leurs revendications et leurs actions sur celles de professions plus établies ou prestigieuses, selon une logique mimétique ; puis que, si les conservateurs français ont renforcé leur dominance alors même que les restaurateurs devenaient aussi qualifiés qu'eux et aspiraient à une égalité de statut, c'est qu'ils ont tiré avantage de postes d'observation leur permettant d'anticiper la dynamique des autres groupes.

Le mimétisme des groupes professionnels

Pour expliquer que de très nombreux groupes professionnels empruntent des chemins de professionnalisation analogues – se grouper en associations professionnelles, tenter de réglementer l'entrée dans le métier, rédiger des codes de déontologie –, certains auteurs suggèrent que leurs aspirations sont structurées par un même ensemble de représentations sociales concernant les professions établies (Chapoulie, 1973). Cet ensemble, couramment dénommé « modèle professionnel », est conçu comme un modèle relativement abstrait vers lequel tous les groupes chercheraient à tendre. Nous allons voir au contraire que les actions des groupes professionnels s'expliquent moins par l'attrait d'un modèle abstrait partagé par tous, comportant une liste de caractéristiques à détenir, que par l'imitation de groupes professionnels existants, considérés comme plus organisés et plus prestigieux. Les restaurateurs français prennent ainsi comme modèle les restaurateurs anglo-saxons et un certain nombre de professions médicales.

Les professions s'observent et s'imitent

Lorsque les restaurateurs français commencent à s'organiser au début des années 1980, leurs homologues nord-américains expriment des revendications professionnelles collectives depuis près de trente ans. Ces revendications ont d'ailleurs porté leurs fruits, puisque la dimension hautement spécialisée et scientifique de leur expertise est désormais reconnue, et que cette reconnaissance est inscrite dans l'organisation du travail au sein des musées (29). Or, parmi les restaurateurs français qui fondent de nouvelles associations

(29) Les organigrammes des grands musées américains révèlent ainsi une organisation bicéphale du travail entre restaurateurs et conservateurs, les premiers ayant en charge la conservation matérielle des collections et les seconds la conception d'expositions. Les deux professions bénéficient en outre d'un même niveau de rémunération (Hénaut, 2010).

professionnelles ou en réactivent d'anciennes (30), nombreux sont ceux qui ont côtoyé des collègues anglo-saxons : l'un a fait par exemple un stage dans un institut canadien renommé dans le cadre de sa formation à Paris 1, une autre a travaillé pendant trois ans au *Metropolitan Museum* de New York, plusieurs ont participé à des colloques internationaux. Les entretiens réalisés avec ces restaurateurs révèlent que ces interactions ont joué un rôle décisif dans l'organisation du groupe professionnel, et dans les actions collectives menées par ses représentants. Lors de réunions rassemblant leurs diverses associations, ceux-ci décident par exemple d'élaborer une charte professionnelle. Ils commencent alors par traduire le « Code d'éthique » que le groupe américain a élaboré dans les années 1960, en le combinant avec le code canadien, plus récent. Les restaurateurs français modèlent donc précisément certaines de leurs actions et revendications sur celles des groupes de restaurateurs mieux organisés et plus reconnus. Un tel processus s'apparente à celui classiquement décrit en sociologie des organisations par Paul DiMaggio et Walter Powell (1983) : si les organisations se ressemblent tant, c'est parce que, sans en être tout à fait conscientes ni sans y être obligées, elles adoptent toutes la forme des organisations les plus légitimes ou prestigieuses dans leur champ d'activité. Appliquée aux groupes professionnels, une telle dynamique mimétique peut expliquer les similitudes, mais aussi certaines différences, entre les chemins de professionnalisation, car les groupes n'ont pas toujours les mêmes modèles ou n'empruntent pas nécessairement les mêmes caractéristiques d'un même modèle.

Les restaurateurs imitent également d'autres groupes dont ils envient la dynamique professionnelle. Lors de réunions informelles tenues en 2007 et 2008, auxquelles nous avons assisté, une dizaine de diplômés membres de la Fédération française des conservateurs-restaurateurs étudient ainsi la question de « l'appellation » de la profession, à la demande de la DMF. Deux propositions font d'abord l'objet des discussions : « restaurateurs du patrimoine » et « conservateurs-restaurateurs ». Contre les partisans de la première appellation, certains arguent qu'elle ne distingue pas assez le groupe de celui des restaurateurs non diplômés avec lequel il est en concurrence, puisque ces derniers se définissent comme « restaurateurs » ou « restaurateurs d'art ». Mais la seconde appellation a déjà été refusée par les conservateurs, qui craignent la confusion, et il est fort probable qu'elle ne soit jamais officiellement adoptée, alors même qu'il s'agit depuis 1984 de l'appellation officielle de l'*International council of museums (ICOM)*, et que l'Union nationale des professions libérales la reconnaît également. Face à cette impasse, le petit groupe pense à « préventeurs », pour mettre l'accent sur la dimension de

(30) Quatre associations naissent en 1982 : deux sont des associations d'élèves et de diplômés des nouvelles formations, la MST et l'IFROA ; une autre rassemble des restaurateurs de tous horizons, plutôt non diplômés (Fédération nationale des artistes-restaurateurs d'œuvres d'art) ; une dernière est ouverte aux

autres métiers des musées (Section française de l'*International institute for conservation*). Par ailleurs, à cette même époque, deux associations existantes sont réactivées : le Syndicat des restaurateurs de tableaux agréés des musées et l'Association des restaurateurs fonctionnaires.

conservation préventive de leur activité. Mais pendant les réunions, ils examinent aussi les solutions que d'autres professions ont apportées à un problème analogue. En particulier, ils admirent les masseurs et les croque-morts, devenus respectivement kinésithérapeutes et thanatopracteurs : « Ça devait être dur au début, mais regarde comme ils ont réussi à se faire reconnaître ! » (un restaurateur lors d'une réunion en 2008). Fort de ce constat, ils font appel à un linguiste qui leur propose plusieurs néologismes. Leur choix se porte sur « synéreditologues » – littéralement, spécialistes du soin aux œuvres – un terme qui peindra à convaincre au sein de la Fédération. Avec cette question de l'appellation, encore vive aujourd'hui, il apparaît néanmoins très concrètement que ceux qui travaillent à la promotion de leur profession sont attentifs au développement des autres groupes professionnels et s'inspirent des actions dont ils pensent qu'elles leur ont été profitables.

Les professions cultivent l'analogie

Avec les professions médicales, et notamment les chirurgiens, les restaurateurs vont cultiver une ressemblance plutôt que d'imiter directement leurs stratégies de professionnalisation. Mais cela n'affecte pas moins la trajectoire du groupe professionnel, car l'analogie n'est pas sans influence sur les différents auditoires de leurs revendications : les pouvoirs publics, les usagers et les professions voisines. Dans le texte de référence publié en 1984 par le comité de l'ICOM sur la conservation, et systématiquement utilisé ensuite par les restaurateurs français lors des négociations avec les conservateurs et la DMF, la proximité entre les deux métiers est ainsi soulignée à plusieurs reprises : « *Comme dans le cas du chirurgien*, l'habileté manuelle doit être liée à une connaissance théorique et à une capacité d'évaluer simultanément la situation et d'agir immédiatement en conséquence tout en évaluant son impact. [...] *Comme dans le cas du chirurgien*, le travail du conservateur-restaurateur peut et doit être complété par les résultats d'analyses et de recherches des scientifiques. » (31) La comparaison n'apporte pas d'élément de définition supplémentaire mais sert à justifier les revendications de la profession en termes de reconnaissance – notamment celle d'une égalité de statut avec les conservateurs et les scientifiques de laboratoire – et à accroître leur impact.

(31) « Le conservateur-restaurateur : une définition de la profession », *Les nouvelles de l'ICOM*, 1986, 39, 1, pp. 2-4. Souligné par moi.

PHOTOGRAPHIE I. – *Le traitement d'un tissu copte présenté par une restauratrice diplômée* (32)



La Photographie I montre de façon éloquente que les restaurateurs diplômés mobilisent aussi l'analogie avec la chirurgie lorsqu'ils présentent leur travail au public et à leurs pairs – ici dans une revue destinée aux professionnels des musées. Loin du mystère qui caractérise généralement les représentations du métier de restaurateur, une telle présentation des outils et de l'activité lui confère le caractère aseptisé et rationnel de la chirurgie – du reste, des restauratrices diplômées interviewées reconnaissent qu'il est bien difficile de porter des gants quand on manipule du fil ou des aiguilles ! Sous prétexte de rendre plus compréhensible le travail des « conservateurs-restaurateurs », l'analogie rapproche un groupe professionnel en mal de définition

(32) Photo Les Arts décoratifs, Paris, Laurent Sully Jaulmes. Tous droits réservés.

d'une profession établie, comme si cela pouvait permettre au premier d'attirer sur lui un peu du prestige de la seconde (33).

Les professionnels observent donc les groupes qui les entourent, évaluent leur trajectoire et modèlent délibérément leurs actions sur celles qu'ils interprètent comme ayant favorisé pour ces groupes une revalorisation de statut – l'élaboration d'un code, l'adoption d'un néologisme. Ils cultivent aussi la ressemblance avec des professions établies pour essayer de s'attirer une part de leur prestige. Leurs aspirations à la professionnalisation, tout comme les actions qu'ils entreprennent pour les satisfaire, ont donc en partie leur origine dans les mécanismes concrets d'observation des stratégies des professions dont ils admirent la dynamique. Mais les groupes professionnels peuvent aussi s'intéresser aux stratégies de groupes adjacents avec lesquels ils sont en concurrence pour le contrôle d'une même tâche sociale. Leurs capacités observationnelles leur permettent alors d'anticiper la dynamique de leurs voisins, et d'ajuster leurs actions en conséquence. Un tel processus est à l'origine de la dominance structurelle des conservateurs dans le champ de la restauration.

Les postes d'observation comme condition du renforcement de la dominance d'une profession

L'interdépendance des professions est généralement appréhendée comme une séquence d'actions et de réactions affectant leurs trajectoires, mais rarement comme un processus interactif. La section précédente a montré cependant que les groupes professionnels s'observent et s'imitent, et elle a suggéré que ces interactions pouvaient influencer sur leurs dynamiques professionnelles. Cette section étend l'analyse en termes d'observation et d'interaction aux groupes en concurrence pour le contrôle d'un champ d'activité. Il s'agit donc ici de comprendre dans quelle mesure, et selon quels processus, les interactions concrètes entre membres de ces groupes peuvent gouverner leurs dynamiques relatives.

Dans le cadre analytique proposé dans cet article, un rôle central est joué par les *postes d'observation* dont disposent les professions, et qu'elles mobilisent en particulier lorsqu'elles sont en lutte avec les professions voisines pour le contrôle d'un champ d'activité. Pour les membres d'un groupe professionnel donné, il s'agit des lieux dans lesquels ils rencontrent d'autres groupes impliqués dans l'accomplissement de leur activité, ou aspirant à le

(33) Régine Bercot et Alexandre Mathieu-Fritz (2008) ont montré la variabilité historique de ce prestige, en mettant justement en évidence la perte de reconnaissance que connaît aujourd'hui la profession de chirurgien au sein même de la profession médicale. Néanmoins,

aux yeux du public, ce groupe reste particulièrement prestigieux. Le fait que des professionnels d'un secteur très éloigné – comme les restaurateurs – le prennent comme modèle constitue du reste une manifestation de ce prestige.

devenir. Pour les restaurateurs et les conservateurs, ce sont par exemple les conférences de l'*ICOM*, les réunions au ministère de la Culture, les journées d'études, les stages de formation et les tables rondes portant sur la conservation, dans lesquels les professionnels présents ont l'occasion d'exprimer le point de vue de leur groupe. Plus informellement, ce sont aussi les lieux de travail communs dans lesquels les membres des différents groupes peuvent être amenés à exprimer leurs aspirations ou à faire la preuve de leur expertise. Tous ces lieux peuvent, pour les membres d'un groupe professionnel, être des postes d'observation des groupes voisins – mais ils ne le sont qu'à condition que ces derniers y dévoilent effectivement une information pertinente. Par ailleurs, selon la situation, les capacités observationnelles des groupes professionnels sont plus ou moins développées et aiguës. Selon qu'ils fréquentent ces lieux depuis longtemps ou qu'ils commencent tout juste à y accéder, par exemple, ils sont plus ou moins à même d'apprécier les opinions, les aspirations, les revendications, ou d'assimiler les savoirs que les membres d'un groupe voisin révèlent lors de leurs interactions concrètes avec eux. Un poste d'observation n'est donc pas en lui-même une ressource, mais un lieu que les membres d'une profession peuvent utiliser pour avoir accès à des observations précieuses sur les professions adjacentes.

Comme nous allons le voir à présent en trois temps, les postes d'observation peuvent permettre le renforcement de la dominance d'une profession confrontée à la montée en qualification de groupes connexes : plus un groupe professionnel détient de tels postes, plus il peut anticiper les actions des groupes rivaux ; il est alors en mesure de s'appuyer sur les observations recueillies pour agir, et maintenir ou renforcer sa position ; enfin, le fait de détenir un poste d'observation peut donner accès à d'autres postes, initiant ainsi une spirale de la dominance.

Les institutions et les organisations : des postes d'observation privilégiés de la dynamique des professions voisines

Dès le début des années 1980, les conservateurs sont conscients des revendications croissantes des restaurateurs diplômés, et de la menace qu'elles font peser sur leur dominance dans le champ d'activité de la conservation. À l'occasion d'une réunion sur la conservation et la restauration des objets archéologiques, le conservateur qui dirige le service de restauration des musées classés et contrôlés évoque ainsi « la fièvre associative » qui s'est emparée du milieu de la restauration, et conclut : « ces associations nous font problème [...] cela peut devenir envers nous des instruments de pression » (34). La même année, lors de l'assemblée générale de l'association des conservateurs

(34) S. Mourey, W. Mourey (dirs.), *Conservation et restauration des objets archéologiques. Compte rendu de la réunion des laboratoires de conservation-restauration des objets archéologiques tenue à Draguignan les 29-31 mai 1985*, Cnrs, Centre de Recherches Archéologiques (Notes et monographies techniques), 1987, 21, p. 51.

(AGCCPF), un conservateur particulièrement impliqué dans les activités de restauration évoque la charte que les restaurateurs viennent tout juste d'élaborer, en soulignant qu'elle a été rédigée « de manière peu claire » et qu'elle « exige une rédaction du point de vue du conservateur, que l'Association [des conservateurs] pourrait adopter » (35). Lors des réunions de la section française de l'*ICOM* qui ont lieu à la même époque, une conservatrice participant activement au comité sur la conservation juge que « les débats sont un peu faussés dans la mesure où ce comité ne compte pas assez de conservateurs au regard du nombre de techniciens de la restauration » (36), et invite ses collègues à en devenir membres pour contrebalancer l'influence croissante des restaurateurs. Les conservateurs perçoivent donc en temps réel les aspirations professionnelles des restaurateurs, et évaluent la menace qu'elles représentent pour leur propre situation dans le champ d'activité.

À cette époque, de telles observations ne sont pas difficiles à réaliser tant les restaurateurs ont à cœur de faire connaître leurs revendications dans le cadre de forums rassemblant souvent conservateurs et restaurateurs. Les entretiens révèlent d'abord que bon nombre d'altercations ont lieu dès la fin des années 1970 entre ces deux catégories de professionnels, au sein des ateliers de restauration. Il était alors fréquent que les restaurateurs y manifestassent leur désaccord à voir leur travail supervisé par un non-praticien : « une restauratrice a un jour jeté dans la conversation : “Vous êtes un conservateur donc vous n'y connaissez rien !” » (37). Les restaurateurs soulignent qu'à cette époque ils se privaient d'autant moins de ce genre de remarques qu'ils ne pouvaient guère être inquiétés économiquement par leurs commanditaires – ils étaient encore peu nombreux sur le marché, et les crédits alloués à la restauration ne cessaient d'augmenter. À l'Institut de formation des restaurateurs (IFROA), par ailleurs, des conservateurs occupaient alors le poste de direction et assuraient certains enseignements, de sorte qu'ils furent très tôt au courant des projets de création d'associations formulés par les étudiants de la formation initiale, par certains restaurateurs enseignants, ou par les professionnels qui suivaient la formation continue. Le projet de charte, enfin, naît alors à l'occasion des premières réunions de la section française de l'*International institute for conservation*, qui rassemble à la fois des restaurateurs et des conservateurs. Les organisations au sein desquelles restaurateurs et conservateurs coopèrent, de même que les institutions dans le cadre desquelles ils se rencontrent sont donc des lieux où les nouvelles aspirations des restaurateurs sont clairement perceptibles aux conservateurs. Grâce à ces

(35) Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AGCCPF du 31 janvier 1985, *Musées et collections publiques de France*, 1986, 170, p. 63.

(36) *Les nouvelles de l'ICOM-France*, décembre 1983, 3. Voir aussi « Éditorial », *Les nouvelles de l'ICOM-France*, juin 1982, 2. Les « techniciens de la restauration » dont elle parle sont des restaurateurs exerçant pour la plupart dans des musées étrangers, mais ayant les

mêmes revendications que les praticiens français – ils ont rédigé le texte de définition de la profession évoqué plus haut dans l'article.

(37) Propos rapportés par une conservatrice travaillant alors dans le Service de restauration du musée du Louvre et des musées nationaux. L'altercation a lieu à la fin des années 1970 au sein du service au sujet de la répartition des travaux entre restaurateurs.

postes d'observation, les conservateurs peuvent prévoir les mouvements des groupes voisins.

Tel n'est pas nécessairement le cas des restaurateurs, qui à la même époque échouent à anticiper certaines actions stratégiques des conservateurs. Dans les années 1970 et 1980, les services centraux de restauration voient ainsi leur activité se développer de façon spectaculaire, à la faveur de la politique de rénovation des musées et, plus généralement, de l'essor du budget du ministère de la Culture (38). Dans ce contexte, les restaurateurs qui travaillaient beaucoup pour les musées – certains étaient même qualifiés de « fonctionnaires déguisés » tant ils recevaient de commandes de l'État (39) – auraient pu en devenir les salariés, pour réaliser le travail mais aussi assurer l'encadrement des tâches de restauration. Il en a toutefois été autrement : les conservateurs administrant les services se sont progressivement entourés d'autres conservateurs, chargés d'organiser l'activité des restaurateurs indépendants. Rétrospectivement, les restaurateurs ont aujourd'hui le sentiment d'avoir manqué alors l'occasion d'affermir leur position au sein de l'organisation.

« Nous n'étions pas fonctionnaires mais moralement c'est comme si nous l'étions ! Si vous voulez, le Louvre c'était ma maison, j'ai jamais compté mon temps, ça me passionnait ! Mais pendant ce temps-là, les choses ont changé... [...] N'étant pas fonctionnaires nous n'étions pas du tout au courant de ce qui se passait, et puis c'est petit à petit si vous voulez que les choses se sont organisées autrement... On ne s'en est pas vraiment rendu compte... [La conservatrice qui dirigeait le service] a pris des adjoints parce que tout s'est développé, elle a énormément restauré, elle a pris des adjoints, mais pas des restaurateurs, qui sont devenus conservateurs mais qui en fait étaient documentalistes ou quelque chose comme ça... Et donc c'est un peu le tournant que nous avons manqué parce que quand même, en Angleterre, en Belgique, dans les pays nordiques, en Russie, enfin partout, il y a des restaurateurs fonctionnaires. » (Restauratrice de couche picturale, 73 ans, ayant travaillé pour les musées de 1973 à 2003, aujourd'hui retraitée).

Selon d'autres restaurateurs interviewés, ils n'ont pas su anticiper certains changements parce qu'ils n'étaient tout simplement pas conviés aux réunions qui se tenaient alors à propos de la restructuration des services. Dans tous les cas, on peut faire l'hypothèse que, contrairement aux conservateurs à la même époque, les restaurateurs n'ont pas réagi aux prétentions de leurs concurrents à la dominance dans le champ d'activité parce qu'ils manquaient alors de postes leur permettant d'observer les mouvements de ces concurrents.

La situation change d'ailleurs lorsque les restaurateurs acquièrent davantage de postes d'observation. À mesure que leur tissu associatif devient plus dense, ils sont en effet mieux représentés dans les institutions et plus à même de saisir et d'anticiper les mouvements des conservateurs. Ainsi, en 1990,

(38) Tous types de musées confondus et une fois l'effet de l'inflation corrigé, les crédits ont été multipliés par 6,7 en vingt ans (1973-1993), passant de 8,5 à 57,3 millions de francs (en francs de 1993). Sources : Cresson (1974) ; *Rapport d'activité de la Direction des musées de France* (1992, 1993).

(39) Cette expression est utilisée à plusieurs

reprises en entretien par des restaurateurs et des conservateurs, les premiers pour dénoncer les privilèges accordés à un petit nombre de praticiens, les seconds pour souligner l'absurdité de la situation – il n'y a pas de poste de salarié mais il est nécessaire de faire appel à des restaurateurs qui connaissent bien les collections et ont gagné la confiance des commanditaires.

350 restaurateurs de tous âges et horizons se regroupent très rapidement en une « Coordination » lorsque des conservateurs avancent par l'intermédiaire de la DMF des propositions d'organisation et de réglementation de l'activité qui tendraient à les réduire au rôle d'exécutants – les conservateurs examineraient régulièrement les restaurateurs avant de les habilitier à intervenir sur les collections des musées ; ils seraient seuls responsables du diagnostic et de la décision de traitement, que les restaurateurs mettraient en œuvre. Qu'ils soient jeunes diplômés ou qu'ils travaillent depuis longtemps pour les musées, les restaurateurs considèrent que ces propositions remettent en cause leur expertise. Leur rapide mobilisation ne peut néanmoins être interprétée comme une simple réaction à l'annonce de ces propositions par la DMF. Elle n'aurait pas été aussi efficace si les restaurateurs n'avaient pu observer, depuis plusieurs années déjà, leur préparation par les conservateurs des services centraux et de l'administration. Dès 1987, par exemple, un conservateur adjoint à la direction de la DMF affirmait, lors du Forum du patrimoine (40), que le rôle du conservateur était de « superviser la tâche du restaurateur » et de « surveiller son travail » (41). De tels discours, comme d'autres formulés ailleurs à la même époque, préfigurent les propositions soumises par la DMF trois ans plus tard. Les restaurateurs entendent ces discours. Un membre de l'association des diplômés de l'IFROA rapporte ainsi à ses collègues, lors d'une assemblée générale en 1987, les propos tenus lors du Forum. Les diplômés de l'association réagissent alors en soulignant qu'un bon restaurateur « n'est pas seulement "l'exécutant" mais aussi le "conseiller" et le "spécialiste" dont le conservateur et le scientifique doivent écouter les avis » (42). Ces mêmes propos, enrichis d'un argumentaire soulignant l'absurdité d'une telle séparation des tâches pour la protection des collections publiques, sont réaffirmés trois ans plus tard par la Coordination des restaurateurs à l'annonce des propositions de la DMF, si bien que celles-ci sont rapidement abandonnées. Le succès de la mobilisation des restaurateurs en 1990 tient donc au travail de veille réalisé, et au fait qu'ils ont pu, sur la base des observations recueillies, anticiper les actions des conservateurs et construire progressivement une position et un argumentaire collectifs.

Comparée à la précédente, cette séquence révèle l'importance des postes d'observation dans la capacité des groupes à gouverner leur dynamique professionnelle dans un contexte de lutte avec les professions adjacentes. La comparaison est d'autant plus éclairante que le pouvoir économique des conservateurs, qui restent les commanditaires des restaurateurs, s'accroît au cours de la période. C'est ainsi au moment où le marché est le plus florissant pour les restaurateurs, et où le pouvoir des conservateurs est donc plus faible,

(40) Manifestation nationale exceptionnelle organisée par la Direction du patrimoine à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris-La Villette. Tous les acteurs professionnels et politiques du secteur de la conservation patrimoniale – des archives aux monuments, en

passant par les métiers d'art – sont présents.

(41) *Bulletin de l'AEAE-IFROA*, 1987, 16, p. 17.

(42) *Bulletin de l'AEAE-IFROA*, 1987, 16, p. 18.

que ces derniers parviennent à renforcer leur contrôle sur l'activité de conservation. En 1990, au contraire, les restaurateurs se mobilisent avec succès pour déjouer les stratégies des conservateurs alors même que « l'âge d'or » des années 1970 et 1980 se termine, et que beaucoup de restaurateurs diplômés sont désormais sur le marché. La détention de postes d'observation semble alors avoir procuré aux restaurateurs un avantage s'exerçant en dépit de leur perte de pouvoir de marché.

Cette section révèle ainsi qu'un groupe est d'autant mieux à même d'anticiper les mouvements des groupes voisins et rivaux qu'il bénéficie de postes permettant de les observer. Nous avons vu ainsi comment les restaurateurs ont pu contrecarrer certaines stratégies mises en œuvre par les conservateurs pour les réduire au statut d'exécutants. Il nous reste à examiner comment les conservateurs utilisent eux aussi les observations qu'ils recueillent, et à montrer qu'elles leur permettent de renforcer leur dominance dans le champ de la conservation.

Quand les professions se saisissent des observations

Au début des années 1980, les conservateurs français remarquent l'expertise nouvelle dont peuvent se prévaloir les restaurateurs. Se fondant sur ce qu'il a vu dans les conférences internationales de l'*ICOM*, le conservateur qui préside l'*ICOM*-France déclare ainsi à ses collègues que les restaurateurs ont « de plus en plus tendance à considérer qu'en vertu de leur formation et de leur information scientifiques eux seuls seraient habilités à juger de la valeur intrinsèque des pièces de collection, à l'encontre des historiens d'art, praticiens de nos musées, que sont les conservateurs », et conclut en rappelant que « seule la complémentarité est garante de la vérité la plus approchée » (43). Forts de ce constat, les conservateurs qui travaillent dans les services centraux de restauration, ainsi que quelques conservateurs chargés de collections particulièrement intéressés par les questions touchant à la conservation créent, en 1983, un « Groupe de travail sur la conservation-restauration » au sein de leur association professionnelle (l'AGCCPF). Ils sont une vingtaine à avoir pour objectif de sensibiliser leurs collègues à la conservation et d'améliorer leur formation dans ce domaine. En particulier, lors de la création de l'École du patrimoine (44) en 1986, ces mêmes conservateurs mettent en place des modules d'enseignement destinés à familiariser les futurs conservateurs aux principes de conservation et aux techniques de base de la restauration pendant leurs dix-huit mois de formation. Les cours sont donnés par des conservateurs des services centraux, des restaurateurs indépendants et des scientifiques de laboratoire, et des visites d'ateliers de restauration sont organisées. De l'avis

(43) « Éditorial », *Les nouvelles de l'ICOM-France*, juin 1982, 2. À cette date, seuls les conservateurs pouvaient devenir

membres de la section française de l'*ICOM*.

(44) Aujourd'hui Institut national du patrimoine (INP).

des conservateurs qui ont suivi ces modules, ces derniers ont été parmi les plus profitables de leur formation à l'École (45). Mais, plus que des connaissances théoriques ou techniques, c'est l'apprentissage du « dialogue » avec les restaurateurs qui rétrospectivement leur semble avoir été utile.

« Quand j'ai fait l'École du patrimoine, c'était la deuxième année où cette école existait donc elle en était un petit peu à ses débuts... Le souvenir que je garde des modules sur la restauration, c'était plutôt : bien insister sur la complémentarité conservateur-restaurateur, et sur l'importance de si possible ouvrir un dialogue entre les deux par rapport à l'objet à restaurer, sachant que souvent le conservateur, qui est donc responsable de l'objet, a la connaissance historique de l'objet, connaît le milieu dans lequel il a évolué, où il évolue maintenant, alors que le restaurateur va avoir des connaissances beaucoup plus techniques... Et du coup c'est vrai que les deux sont très complémentaires... Je crois que quand on mène une restauration sous cet angle-là, elle est meilleure que si on confie l'objet et qu'on le récupère restauré ! » (Conservatrice, 45 ans, exerçant depuis 1989 dans un musée de la Ville de Paris).

Les générations de conservateurs ayant suivi ces enseignements ont effectivement développé un intérêt pour l'activité de restauration, et une certaine expertise en la matière. Surtout, comme l'enquêtée, ils ont été convaincus que l'intervention est « meilleure » s'ils s'investissent dans sa conception et son suivi. Là où leurs aînés externalisaient simplement les travaux de restauration en faisant appel à un prestataire indépendant, les conservateurs formés à partir des années 1980 deviennent ainsi des acteurs de l'intervention à part entière. Ils souhaitent prendre davantage part au diagnostic, ainsi qu'au choix du traitement, en apportant notamment leur expertise historique et leur connaissance des collections. En cherchant, de manière unilatérale, à instaurer un dialogue avec les restaurateurs, comme le faisait déjà auprès de ses collègues le président de l'ICOM-France cité plus haut, les conservateurs ayant mis en place les nouveaux modules de formation ont donc contribué à repositionner leur profession dans le champ d'activité de la conservation. Ce renforcement de la dominance des conservateurs s'est fait malgré les réticences de plusieurs membres de la profession, qui se définissaient avant tout comme historiens d'art et doutaient de l'intérêt d'une formation à la conservation matérielle pour les conservateurs. Au contraire, la plupart des restaurateurs se disaient à l'époque satisfaits de cet engouement des conservateurs pour la restauration, sans voir qu'ils contribuaient ainsi à leur céder durablement le contrôle de leur propre activité.

Une spirale de la dominance

Les postes d'observation que sont les institutions et les organisations permettent ainsi à un groupe professionnel de recueillir des informations sur les aspirations et la dynamique des professions voisines et potentiellement concurrentes, et de réagir en conséquence. De manière plus subtile cependant,

(45) Selon une enquête réalisée en 1995, les conservateurs formés depuis 1986 jugent les enseignements de « conservation et restauration » comme les plus utiles de la formation, avec ceux de « droit administratif général et patrimonial » (Octobre, 1999).

ces postes lui procurent aussi un accès privilégié aux connaissances et aux savoir-faire des autres professions. Les conservateurs qui administraient les ateliers centraux de restauration dans les années 1970 et 1980 reconnaissent ainsi avoir tout appris, en matière de conservation matérielle, des restaurateurs indépendants qui venaient y travailler : comment parler d'un tableau et se servir de son image radiographique, que penser des altérations, que noter dans un compte rendu. Le plus souvent, un tel transfert des connaissances n'a pas d'impact sur les relations entre groupes professionnels – il n'a d'existence qu'au niveau intra-organisationnel, et permet surtout de faciliter l'accomplissement du travail. Mais dans le cas étudié, il a aussi contribué à la dynamique du système des professions. L'assimilation des savoirs des restaurateurs sur le lieu de travail est en effet à l'origine du développement d'un nouveau « segment » de la profession de conservateurs, dont les représentants sont aujourd'hui présents dans la plupart des organisations structurant l'activité des restaurateurs au niveau national.

Comme le décrivent Rue Bucher et Anselm Strauss (1961), un processus de segmentation commence généralement par la mobilisation de quelques personnes qui, au sein d'une profession, occupent une position un peu particulière et développent une « identité professionnelle » spécifique. Ce sont ici les conservateurs qui travaillent dans les services centraux de restauration dans les années 1980 (46). La conservatrice qui dirige le service des musées nationaux de 1980 à 1987 évoque ainsi sa situation atypique :

« Le Service de restauration était parallèle et un peu à l'écart des conservateurs de style traditionnel, mais donc j'ai pallié ce côté un peu "à côté" par une présence toujours forte dans les associations (47).

– Quand vous dites "parallèle", c'est par rapport aux conservateurs chargés de collections ?

– Voilà... Je n'étais pas chargée de collections et donc ça a toujours été quelque chose... Nous sommes bizarres, nous sommes un mouton à cinq pattes... [...] Ce n'est pas un endroit suffisamment important pour qu'on y consacre une activité de conservateur, *dixit* certaines personnes... » (Conservatrice en chef, 64 ans).

Ces conservatrices sont peu à peu reconnues par leurs collègues chargés de collections et par les restaurateurs comme « conservateurs spécialisés en restauration », alors qu'on les désignait simplement auparavant comme « les dames et les demoiselles de la restauration » (48). Ce changement s'accompagne d'une redéfinition de la division du travail avec les praticiens : les conservatrices des services centraux de restauration ne réalisent plus seulement des tâches s'apparentant à du secrétariat, mais effectuent elles-mêmes

(46) Comme ce groupe comporte une grande majorité de femmes, nous parlerons dans la suite de conservatrices. Sur la féminisation des deux professions de conservateur et de restaurateur à partir des années 1970, voir Hénaut (2007, 2008).

(47) Notamment l'AGCCPF et l'ICOM.

(48) Propos rapportés par la conservatrice

qui vient d'être citée. Des archives et des documents de travail des années 1960 et 1970 confirment l'utilisation, par les conservateurs chargés de collections et par les restaurateurs de l'époque, d'un registre de langage condescendant et paternalisant à l'égard du personnel féminin alors employé au suivi et à l'enregistrement des travaux.

les constats d'état et organisent le travail, ce qui était auparavant du ressort des restaurateurs. Comme l'assimilation des savoirs, ce processus semble s'être opéré sans conflit ouvert entre les deux groupes professionnels, dans la mesure où les conservatrices en place ont étendu leurs prérogatives progressivement, sans que les restaurateurs s'en rendent réellement compte. Rétrospectivement, en revanche, certains d'entre eux expriment dans les entretiens leur mécontentement à ce que des non-praticiens aient ainsi fini par organiser et superviser leur travail, alors qu'eux-mêmes leur avaient initialement transmis les connaissances leur permettant de le faire.

Les nouvelles prérogatives des conservatrices spécialisées leur procurent par la suite de nouveaux postes d'observation, renforçant la dominance des conservateurs dans l'activité de conservation, selon un mécanisme de spirale. Ainsi, lorsqu'il est question de créer des structures régionales et interrégionales de restauration, les conservatrices spécialisées se positionnent très tôt comme les interlocutrices privilégiées du ministère de la Culture et des élus sur ce sujet, via le groupe de travail sur la conservation de l'AGCCPF (49). Si des débats surviennent alors entre conservateurs, notamment à propos de la répartition du travail entre les ateliers ou laboratoires situés en régions et les services centraux, un relatif consensus semble exister sur le fait que toutes ces structures doivent être placées sous l'autorité de conservateurs ayant une connaissance approfondie de la restauration, c'est-à-dire de conservateurs ayant fait leurs armes dans les services centraux. La justification avancée est la suivante : « Nous ne saurions trop insister sur le degré de liberté considérable dont disposent les acteurs d'une restauration, donc sur l'immense risque de trahison en l'absence d'une réelle concertation continue ; des structures fortes de contrôle doivent pallier ce risque. » (50). Les pouvoirs publics sont sensibles à cette rhétorique : en 1987, le ministre de la Culture envoie à l'AGCCPF une lettre confirmant la nécessité de créer des ateliers régionaux qui soient « dirigés par un conservateur particulièrement compétent » (51). De fait, ce programme n'a ensuite été que partiellement et lentement réalisé. Le poste d'« Inspecteur de la conservation-restauration », par exemple, qui avait été proposé par et pour les conservatrices spécialisées en restauration, n'est finalement pas créé. Mais la trentaine de structures de restauration implantées aujourd'hui en régions sont généralement dirigées par un conservateur, un archéologue ou un historien, rarement par un restaurateur, et il en va de même des services de restauration des bibliothèques et des archives territoriales.

(49) Depuis le début des années 1970, les conservateurs de musées de collectivités territoriales déplorent le manque de moyens dont ils disposent et la centralisation excessive des travaux de restauration dans les ateliers parisiens : les délais sont trop longs, le conservateur responsable de l'objet est coupé du déroulement des opérations. À la faveur de la

politique de décentralisation, des ateliers sont créés en régions à partir des années 1980.

(50) S. Bergeon, « Proposition d'organisation de "La restauration de France" », *Musées et collections publiques de France*, 1987, 176, p. 96.

(51) Lettre de François Léotard, publiée dans *Musées et collections publiques de France*, 1987, 176, p. 12.

Dans le même temps, les conservatrices spécialisées entrent dans les structures de formation des restaurateurs, et aux comités des revues scientifiques du domaine. À la suite de la loi de 2002, des conservateurs chargés de collections et des conservatrices spécialisées sont aussi appelés à siéger dans les commissions d'habilitation des restaurateurs qui ne sont pas diplômés des nouvelles formations, et dans les commissions scientifiques régionales et interrégionales, qui décident maintenant de l'attribution des subventions aux travaux de restauration et de conservation préventive effectués sur les collections des musées de France (52). L'apprentissage, sur le lieu de travail, de connaissances spécialisées est donc à l'origine du développement d'un nouveau segment de la profession de conservateur. Ce segment contribue directement au renforcement du contrôle de la profession sur l'activité de conservation matérielle. Mais il permet aussi aux conservateurs de se saisir aisément d'autres postes d'observation, ouvrant ainsi la voie à une toujours plus grande connaissance des pratiques des restaurateurs et à une meilleure anticipation de leurs actions.

*

* *

Les capacités d'observation des groupes professionnels, telles qu'elles ont été mises au jour et analysées dans cet article, révèlent la dimension profondément interactive de la construction des professions et de leurs dynamiques. Les professions ne sont donc pas seulement interdépendantes parce que liées par une division du travail, ni parce que la dynamique des unes dépend de celle des autres, mais également parce que leurs membres s'observent. Les professionnels, et notamment ceux qui s'investissent à un moment donné dans le développement de leur groupe, sont ainsi attentifs aux aspirations et aux actions des groupes voisins, font part de leurs observations à leurs collègues, et peuvent se mobiliser sur leur fondement. Leurs capacités d'observation sont parfois au principe de la naissance des aspirations des groupes professionnels. Elles peuvent aussi expliquer la forme de leurs trajectoires, comme par exemple le renforcement de la position de dominance d'une profession dans un champ d'activité. Un groupe détenteur de postes d'observation est en effet en mesure d'anticiper les aspirations de ses voisins et rivaux ; il peut ainsi renforcer sa position en s'appuyant sur ses observations ; enfin, posséder un poste peut donner accès à d'autres postes, alimentant la dominance d'une profession dans un champ d'activité.

Le cadre d'analyse ainsi posé mériterait certes d'être affiné. Il conviendrait en particulier d'étudier davantage les points de passage entre les observations effectuées par des individus et les actions menées par des groupes. De même, la façon dont l'information est recueillie et traitée par les acteurs demanderait

(52) Des restaurateurs sont aussi présents dans ces instances, mais, à leur regret, de manière très minoritaire.

à être précisément documentée. Reste que cette approche ouvre des perspectives originales, notamment parce que les postes d'observation ne se ramènent pas aux ressources classiquement invoquées pour expliquer la mobilité des groupes professionnels. L'appui sur des postes d'observation peut servir les intérêts d'une profession, mais n'est pas comparable au recours à des soutiens politiques ou à la mobilisation de savoirs théoriques. De façon plus subtile, on pourrait même penser que les phénomènes d'observation ne servent pas seulement à satisfaire les aspirations des groupes, mais peuvent aussi définir ces aspirations. La mobilité des professions de même que l'identité de leurs membres procèderaient ainsi de leurs capacités d'observation.

Léonie HÉNAUT

Mines-Paris Tech
Centre de sociologie de l'innovation
60, boulevard Saint-Michel
75006 Paris

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abbott A.**, 1988. – *The system of professions. An essay on the division of expert labor*, Chicago (IL), The University of Chicago Press.
- 2003. – « Écologies liées : à propos du système des professions » dans **P.-M. Menger** (dir.), *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Fondations Maison des Sciences de l'Homme, pp. 29-50.
- Bercot R., Mathieu-Fritz A.**, 2008. – *Le prestige des professions et ses failles. Huissiers de justice, chirurgiens et sociologues*, Paris, Hermann (Société et pensées).
- Blumer H.**, 1969. – *Symbolic interactionism. Perspective and method*, Englewood Cliffs (NJ), Prentice-Hall.
- Bucher R., Strauss A.**, 1961. – « Professions in process », *American journal of sociology*, 66, 4, pp. 325-334.
- Chapoulie J.-M.**, 1973. – « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, 14, 1, pp. 86-114.
- Chase I. D.**, 1991. – « Vacancy chains », *Annual review of sociology*, 17, pp. 133-154.
- Cresson E.**, 1974. – *Étude sur la création d'un institut de restauration*, Paris, ministère de la Culture.
- Demazière D., Gadéa Ch.** (dirs.), 2009. – *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte (Recherches).
- DiMaggio P., Powell W.**, 1983. – « The iron cage revisited : institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields », *American sociological review*, 48, 2, pp. 147-160.
- Dubar C., Tripier P.**, 1998. – *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin.
- Dubois V.**, 1999. – *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin (Socio-histoires).
- Durkheim É.**, [1893] 2007. – *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Etzioni A.** (dir.), 1969. – *The semi-professions and their organization. Teachers, nurses, social workers*, New York (NY), The Free Press.

- Freidson E.**, 1970. – *Professional dominance : the social structure of medical care*, New York (NY), Aldine Publishing Company.
- 1988. – *Profession of medicine. A study of the sociology of applied knowledge*, Chicago (IL), University of Chicago Press.
- Goode W. J.**, 1969. – « The theoretical limits of professionalization » dans **A. Etzioni** (ed.), *The semi-professions and their organization. Teachers, nurses, social workers*, New York (NY), The Free Press, pp. 266-313.
- Guillermé J.**, 1964. – *L'atelier du temps. Essai sur l'altération des peintures*, Paris, Hermann.
- Halpern S. A.**, 1992. – « Dynamics of professional control : internal coalitions and cross-professional boundaries », *American journal of sociology*, 97, 4, pp. 994-1021.
- Hénaut L.**, 2007. – « Polymères et vieilles dentelles. La restauration et la conservation dans un musée de costumes », *Sociétés contemporaines*, 66, 2, pp. 79-99.
- 2008. – « Montée en qualification et perte de contrôle. Les restaurateurs de tableaux et leurs documents de travail » dans **A.-M. Arborio, Y. Cohen, P. Fournier, N. Hatzfeld, C. Lomba, S. Muller** (dirs.), *Observer le travail. Histoire, ethnographie, approches combinées*, Paris, La Découverte (Recherches), pp. 95-112.
- 2010. – « La construction des groupes professionnels : le cas des restaurateurs d'œuvres d'art en France et aux États-Unis », *Formation emploi*, 110, pp. 49-62.
- Hughes E. C.**, 1996. – *Le regard sociologique. Essais choisis*, textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, Paris, Éditions de l'Ehess.
- Menger P.-M.**, 1997. – « Temporalité et différences interindividuelles : l'analyse de l'action en sociologie et en économie », *Revue française de sociologie*, 38, 3, pp. 587-633.
- Ministère de la Culture et de la Francophonie**, 1994. – « La profession de restaurateur d'œuvres d'art », *Développement culturel. Bulletin du Département des études et de la prospective*, 104, pp. 1-6.
- Mollard C.**, 1999. – *Le cinquième pouvoir. La culture et l'État de Malraux à Lang*, Paris, Armand Colin.
- Octobre S.**, 1999. – « Profession, segments professionnels et identité. L'évolution des conservateurs de musées », *Revue française de sociologie*, 40, 2, pp. 357-383.
- Poulard F.**, 2010. – *Conservateurs de musées et politiques culturelles. L'impulsion territoriale*, Paris, La Documentation Française (Musées-Mondes).
- Rebérioux M.**, 1990. – « Les métiers d'art, ou le pouvoir de l'État républicain », *Technologies, idéologies et pratiques*, 9, 3-4, pp. 119-134.
- Strauss A.**, 1978 – « A social world perspective » dans **N. Denzin** (ed.), *Symbolic interaction*, Greenwich (CT), JAI Press, vol. 1, pp. 119-128.
- Vollmer H., Mills D.** (eds.), 1966. – *Professionalization*, Englewood Cliffs (NJ), Prentice-Hall.
- White H. C.**, 1970. – *Chains of opportunity*, Cambridge, Harvard University Press.